

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 juillet 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-069

**CONCLUSION D'UN BAIL
EMPHYTEOTIQUE AVEC LA
SOCIETE E.D.F. ENERGIES
RENOUVELABLES, POUR
L'IMPLANTATION D'UNE
CENTRALE DE PRODUCTION
D'ENERGIE ELECTRIQUE
D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE A
L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE
DES GALETS**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 29 juin et
affichée le 30 juin 2020.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le : 05 AOUT 2020

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi sept
juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni en mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali,
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice
Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine
Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse,
Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa,
M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Brigitte Laurestant (par M.
Jean-Paul Babef), M. Bertrand Fruteau (par Mme Annie
Mourgaye), Mme Valérie Auber (par Mme Firose Gador à
17h20).

Arrivée (s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à
17h39.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

**CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE E.D.F.
ENERGIES RENOUVELABLES, POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE
A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE DES GALETS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée BK n°35 au plan communal ;

Vu la délibération n°2019-170 du 17 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a émis un avis favorable de principe au projet d'implantation d'une centrale de production d'énergie électrique, d'origine photovoltaïque, à l'embouchure de la rivière des Galets ;

Vu la liste des lauréats du dernier appel à projets de la Commission de Régulation de l'Energie pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire en zones non interconnectées (avec stockage et sans stockage) ;

Vu l'avis financier du Domaine établi le 5 février 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du 7 juillet 2020 relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société EDF Energies Renouvelables ;

Considérant que le projet industriel porté par la société EDF Energies Renouvelables présente un intérêt certain pour le territoire, notamment en termes de production d'énergie électrique propre et de développement de l'emploi local ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique établi dans les prix et conditions développées au rapport, avec la société EDF Energies Renouvelables, pour l'implantation d'une centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque, sur la partie de la parcelle BK 35 située hors zone rouge foncé du plan de prévention des risques naturels et inondation.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le 31 décembre 2020 au plus tard le projet de promesse de bail emphytéotique joint au rapport puis l'acte authentique en découlant dans un délai maximum de deux (2) années à compter de la date de signature de ladite promesse.

 **POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Olivier HOARAU